

17. Activités du réseau de la CIPV

17.1 Rapport sur la coopération technique entre les organisations régionales de protection des végétaux

- [1] Le président de la trente-troisième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux a présenté le rapport de la réunion, organisée en trois sessions virtuelles en octobre et novembre 2021 puis février 2022¹. Cette réunion a notamment permis d'examiner la demande et le dossier soumis par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de devenir la onzième ORPV. Les participants ont examiné cette demande conformément à la procédure agréée et avec l'aide du Bureau juridique de la FAO, sans néanmoins s'accorder sur le fait que la CEDEAO réponde ou non aux critères requis. Cependant, une majorité d'ORPV ayant déclaré que la CEDEAO satisfait aux critères minimaux, la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux a recommandé à la seizième session de la CMP de reconnaître cette organisation comme une ORPV.
- [2] Dans la perspective de ce point de l'ordre du jour, le Président de la CMP a proposé aux parties intéressées de participer à une réunion des Amis du Président pour discuter de la demande de la CEDEAO. Ces débats ont eu lieu en marge de la session. Malgré de longues délibérations, les participants n'ont pas pu atteindre un consensus. La CMP est donc convenue de revenir sur ces questions ultérieurement lors de la session.
- [3] Plus tard, le Président de la CMP a informé la CMP qu'après diverses consultations menées dans l'intervalle entre la CEDEAO et bon nombre de ses parties prenantes et partenaires, la CEDEAO avait décidé de reporter les discussions autour de sa demande à la dix-septième session de la CMP (2023) afin de dégager du temps pour approfondir le dialogue en interne et élaborer un plan commun. Au nom de la communauté de la CIPV, le secrétaire de la CIPV a remercié les parties concernées et s'est déclaré prêt à poursuivre l'engagement actif du secrétariat auprès de ses collègues africains pour porter ce sujet.
- [4] La CMP a pris note d'une suggestion de la CEDEAO concernant la définition d'un calendrier provisionnel fixant le début et la fin de la période de consultation. La CMP a toutefois reconnu que malgré l'importance d'un calendrier défini, il n'était pas possible de l'établir lors de la session en cours, car il fallait tenir compte des parties concernées.
- [5] La CMP:
- 1) *a pris acte* du rapport de la trente-troisième session de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux;
 - 2) *a décidé* de reporter à la dix-septième session de la CMP (2023) les discussions relatives à la recommandation de la Consultation technique visant à faire de la CEDEAO la onzième ORPV sous le régime de la CIPV.

18. Composition du Bureau de la CMP, du Comité des normes de la CMP et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et remplaçants éventuels

18.1 Composition du Bureau de la CMP et remplaçants éventuels

- [6] Le secrétariat a invité la CMP à prendre note d'un changement dans la composition du Bureau de la CMP².

¹ CPM 2022/38.

² CPM 2022/CRP/06.

[7] La CMP:

- 1) *a pris acte* du remplacement de Marica GATT (Malte) par Samuel BISHOP (Royaume-Uni) en tant que représentant du Bureau de la CMP pour l'Europe (tableau 1 du document CPM 2022/CRP/06);
- 2) *a confirmé* la nomination de Mariangela CIAMPITTI comme seconde remplaçante éventuelle pour l'Europe au Bureau de la CMP (tableau 2 du document CPM 2022/CRP/06).

18.2 Composition du Comité des normes de la CMP et remplaçants éventuels

[8] Le secrétariat a invité la CMP à confirmer la composition et les remplaçants éventuels du Comité des normes, et il a fourni à la CMP la liste des nominations³.

[9] La CMP a reconnu qu'il y avait des inexactitudes dans les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour pour ce qui concerne les mandats des membres et les remplacements pour l'Europe, et elle a noté que le secrétariat s'emploierait à les corriger.

[10] La CMP:

- 1) *a noté* la composition actuelle du Comité des normes et les noms des remplaçants éventuels (appendice XX);
- 2) *a confirmé* les nouveaux membres du Comité des normes et leurs remplaçants éventuels ainsi que l'ordre dans lequel les remplaçants éventuels seraient appelés à intervenir pour chaque région (appendice XX).

18.3 Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants éventuels

[11] Le secrétariat a invité la CMP à confirmer la composition et les remplaçants éventuels du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités⁴.

[12] La CMP:

- 1) *a confirmé* la composition, les suppléants et les remplaçants éventuels du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, ainsi que l'ordre dans lequel les suppléants et remplaçants éventuels seraient appelés à intervenir pour chaque région (appendice au document CPM 2022/08).

19. Questions diverses

[13] Le secrétariat a confirmé qu'il s'était employé à élaborer divers documents pour promouvoir la première Journée internationale de la santé des végétaux le 12 mai 2022, et que ce matériel avait été diffusé au sein de la communauté de la CIPV une fois disponible. Le secrétariat a invité les membres de la communauté de la CIPV à s'inscrire à la session inaugurale intitulée: «Journée internationale de la santé des végétaux: Protéger les végétaux, protéger la vie», organisée en ligne de 13 h 30 à 15 h 30 CEST.

20. Date et lieu de la prochaine session

[14] La Commission des mesures phytosanitaires devrait se réunir du 27 au 31 mars 2023 pour sa dix-septième session, sous réserve de confirmation par la FAO. L'idée est d'organiser une réunion physique si l'évolution de la pandémie le permet.

21. Adoption du rapport

[15] Le rapport a été adopté.

³ CPM 2022/25, CPM/CRP/06.

⁴ CPM 2022/08.

22. Clôture de la session

[16] La session a été déclarée close.